

## Département « Démographie »

Le département « Démographie » accompagne le citoyen dans toutes ses démarches administratives.

- **Le service « État civil »** : délivre des extraits et actes d'état civil, se charge des naissances, mariages et décès. Il s'occupe également des transcriptions des divorces et des jugements.
- **Le Bureau des étrangers** : se charge de l'introduction des demandes de séjour (regroupements familiaux, demande de séjour pour circonstances exceptionnelles, asile...), demandes de prolongation de séjour, délivrance de certificats divers (composition de ménage, certificats de résidence, d'inscription...), délivrance des titres de séjours, notification des ordres de quitter le territoire.
- **Le service « cimetière »** : procède à des inhumations, des enterrements, des dispersions de cendres, des mises en colombariums ainsi qu'à des exhumations. Le cimetière est doté de deux parcelles multiconfessionnelles et d'une parcelle des étoiles. Il dispose également d'une morgue communale.
- **Le service « population »** : Les missions du service population sont multiples et ont pour but de mettre à disposition des documents officiels pour les citoyens tels que la demande et délivrance de cartes d'identité, passeports, permis de conduire et certificats (résidence, composition de ménage, de vie,...). Il se charge également de la légalisation de signature (autorisation parentale, prise en charge), des copies conformes, des changements d'adresse. En outre, il prend en charge les affaires électorales.